



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 5 décembre 2016
Présidence : Cédric Barde
Effectif : 40
Présents : 33

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 10.10.2016
3. Communications du bureau
4. Communications de la municipalité
5. Préavis 6/16 concernant le budget 2017 (rapporteur Sébastien Hirschi)
6. Préavis 7/16 concernant le plafond d'endettement (rapporteur Sébastien Hirschi)
7. Divers

A 20h00, Monsieur Cédric Barde souhaite la bienvenue à chacune et chacun et ouvre la séance.

1. Appel

33 membres sont présents, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers sont excusés, Madame la Conseillère est absente.

2. Approbation du PV du 10.10.16

La discussion au sujet du procès-verbal du 10.10.16 est ouverte.

Monsieur le Conseiller fait remarquer que son assermentation figure à l'ordre du jour, mais que le point n'est pas traité dans le PV. Monsieur Cédric Barde s'excuse de cette erreur. Il convient de rajouter :

2. Assermentation d'un conseiller

Absent le 21 juin 2016 lors de l'installation des Autorités Communales, Monsieur le Conseiller doit être assermenté, Pour ce faire, Monsieur Cédric Barde donne lecture des formules de serment prescrites par la loi. A l'appel de son nom, Monsieur le Conseiller, solennise sa promesse et est installé membre du Conseil. Monsieur Cédric Barde lui souhaite la bienvenue.

Monsieur le Conseiller demande qu'au point 8, 2^{ème} paragraphe, il soit noté « Monsieur Gilles le Conseiller demande si les acquéreurs auront l'obligation de fonder une PPE.» et non « Monsieur le Conseiller demande si les acquéreurs vont fonder une PPE.»

Monsieur le Conseiller précise que son intervention dans les divers concernait le village de Dommartin et non Poliez-le-Grand.

En l'absence d'autre remarque, le PV est soumis à l'approbation du Conseil qui l'accepte à l'unanimité.

3. Communication du bureau

Monsieur Cédric Barde prie encore une fois les nouveaux conseillers de bien vouloir transmettre leurs coordonnées bancaires à la secrétaire d'ici la fin de la semaine. De plus, les délégués aux associations (hors ASIRE et AIAE) sont priés de communiquer les heures effectuées également à la secrétaire.

Les séances 2017 du Conseil Communal auront lieu les 27 mars, 12 juin, 23 octobre et 11 décembre. Chaque commune a par ailleurs reçu le rapport de la Cour des comptes, y figurent plusieurs éléments importants, notamment le rôle du délégué aux associations. Les personnes intéressées par ce rapport peuvent faire un mail au Président qui le leur transmettra.

Monsieur Cédric Barde remercie ensuite Messieurs Daniel Leuba et Pascal Pillonel pour la séance de présentation de la comptabilité communale organisée le 02 novembre 2016, Il regrette que seuls 6 membres aient été présents, et propose aux personnes intéressées de recevoir, sur demande, la présentation par email.

Monsieur Cédric Barde donne ensuite la parole aux délégués aux associations, tout en précisant que ce point sera dorénavant à l'ordre du jour des prochains conseils.

Monsieur le Conseiller, délégué au groupement forestier Menthue, précise que le budget 2017 a été adopté. De manière générale, la quantité d'abattage a été trop importante les années précédentes, le quota est donc revu à la baisse pour les années futures.

Monsieur le Conseiller rapporte que le budget de l'association intercommunale des Eaux du Haut Jorat (AIEHJ) a également été adopté et qu'il est stable. L'association cherche actuellement des solutions pour faire baisser les coûts énergétiques de la structure.

Pour la STEP d'Echallens, Monsieur le Conseiller précise que l'installation fonctionne et que les coûts sont stables.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur Jean-Claude Gilliéron donne quelques informations au sujet du concours mis en place pour les collèges de Dommartin et Sugnens. Les projets ont été rendus le 26 novembre comme prévu et le choix sera fait courant décembre 2016.

Il informe également les Conseillers que le projet de construction de 2 villas sur la parcelle 3273 En Rosset a été validé par la municipalité. La mise à l'enquête va donc pouvoir avoir lieu encore cette année.

Monsieur François Guizzetti fait un compte rendu de différentes associations intercommunales. Au niveau de l'AIEHJ, il rappelle que le réservoir principal est situé à Peney-le-Jorat et que l'eau est pompée dans ce distributeur pour être répartie dans les villages. La conduite travaille dans les 2 sens ce qui engendre une grosse consommation électrique. Les travaux à venir sont la rénovation du réservoir de Villars-Tiercelin et la rénovation de conduites en eternit à Poliez-Pittet, ces derniers dépendant de l'obtention d'une subvention des AF.

Pour l'AIAE, les travaux prévus sont la liaison entre Vuarrens et Champ de Vaud et la réhabilitation du réservoir des Lances à Bottens.

Les travaux de fouille de la STEP de Sugnens sont terminés. 3 chambres doivent être ajoutées pour nettoyer les conduites. Le dégrilleur est livré et le tableau électrique doit être refait.

A Sugnens, l'alimentation en eau ne se faisait jusqu'à maintenant que par un côté du village. L'ECA a demandé à la municipalité que le village soit également raccordé du côté de Praz-Morex. Ce projet a fait l'opposition d'un propriétaire, a valu de nombreux courriers entre la municipalité et ce dernier, mais les travaux ont enfin pu se faire le 21 novembre. Monsieur François Guizzetti montre quelques photos et remercie Monsieur le Conseiller de son travail et soutien.

Monsieur Thierry Gay-Crosier montre aux conseillers des photos de la poubelle installée à Naz vers la table de pique-nique.

Monsieur François Guizzetti précise que les travaux de la fontaine de Naz devraient être terminés, mais qu'il n'a pas eu le temps de passer vérifier.

Madame la Conseillère précise qu'une table similaire à celle de Naz est installée dans la forêt de Sugnens, sous un gros chêne. Elle déplore que la table ne soit pas dans le même état que celle de Naz et souhaiterait que les employés communaux entretiennent le chemin d'accès. Monsieur François Guizzetti prend bonne note de cette remarque.

5. Préavis 6/16 concernant le budget 2017 (rapporteur Sébastien Hirschi)

Monsieur Daniel Leuba présente l'évolution du budget entre 2016 et 2017, puis passe en revue les postes importants tout en donnant les explications requises. La marge d'autofinancement budgétée est de CHF 532'190.-, ce qui correspond à 6,9% et est considéré comme faible. Il relève qu'en mettant en valeur les charges par rapport aux revenus, le budget 2017 prévoit un excédent de revenus de CHF 51'661.00 uniquement grâce à la vente de la parcelle en Rosset à Sugnens. Sans la vente de la parcelle, le budget serait en excédent de charges de CHF 480'000.-. Il termine en lisant les conclusions du préavis.

Monsieur le Conseiller lit le rapport de la Commission Gestion-Finances qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Cédric Barde remercie la Commission Gestion-Finances pour le travail effectué et ouvre le débat.

Monsieur le Conseiller demande des explications quant aux buts des fonds de réserve. Monsieur Daniel Leuba lui précise que le modèle comptable harmonisé MCH2 va être mis en place et que ce dernier compte de nombreuses inconnues. Monsieur le Conseiller demande ensuite pourquoi les « recettes affectées » ne sont pas équilibrées selon le principe du pollueur payeur. Monsieur Daniel Leuba et Monsieur Pascal Pillonel lui apportent, exemple à l'appui, des réponses.

Monsieur le Conseiller demande pourquoi le four à pain de Naz utilise autant d'électricité que la grande salle de Dommartin par exemple. Monsieur François Guizzetti lui répond que le four à pain de Naz est chauffé exclusivement à l'électrique.

En l'absence d'intervention, **les conclusions du préavis municipal sont mises en votation. Ces dernières sont acceptées à l'unanimité.**

Monsieur Daniel Leuba présente ensuite le plan des investissements pour 2017. CHF 1'392'000.- sont prévus pour le chalet et pâturage de Sugnens, l'église de Dommartin et le collège de Dommartin. Les amortissements obligatoires s'élèvent à CHF 494'529.-. L'augmentation des investissements s'élève à CHF 897'471.-.

6. Préavis 7/16 concernant le plafond d'endettement (rapporteur Sébastien Hirschi)

Monsieur Daniel Leuba présente une vue d'ensemble des investissements planifiés. Il rappelle que la politique cantonale était les années précédentes très stricte, mais que cela n'est plus le cas aujourd'hui. Malgré tout, la municipalité a décidé de rester prudente et de rester dans la lignée des années précédentes. Le montant recommandé de 250% de la dette brute recommandé jusqu'alors sera tenu durant cette législature.

Les membres de la municipalité passent en revue les différents investissements qui pourraient être proposés, soit durant la prochaine législature, soit entre autres la rénovation des collèges de Dommartin et Sugnens, la réfection du chauffage, de l'isolation et la peinture du Temple de Dommartin, la réfection du chalet du pâturage de Sugnens, l'étude pour la réhabilitation de la Grande Salle de Sugnens et le collège de Poliez-le-Grand. Des investissements seront également nécessaires sur la route entre Poliez-le-Grand et Bottens. L'éclairage public au chemin des Places devra être modifié et les conduites d'eau de l'Auberge communale refaites. La construction d'une place de jeux à Naz est également envisagée. Le total des investissements envisagés est de CHF 8'202'000.-. Monsieur Daniel Leuba présente ensuite l'endettement prévisionnel, en fonction de ce plan d'investissement et rappelle que chaque investissement sera l'objet d'un préavis. La quotité de dettes brutes selon simulation est de 196%, soit en dessous des 250% recommandés jusqu'alors par les services de l'état. Il termine en lisant les conclusions du préavis municipal.

Monsieur le Conseiller lit le rapport de la Commission Gestion-Finances qui recommande au Conseil d'accepter ce préavis.

Monsieur Cédric Barde remercie la municipalité et la commission pour leur travail et ouvre le débat.

Monsieur le Conseiller se questionne sur le modèle utilisé pour calculer l'endettement maximum. Monsieur Daniel Leuba lui précise que la municipalité a 5 modèles à disposition, mais que les résultats ne sont pas très différents.

Madame la Conseillère demande pourquoi le montant de cautionnement n'est pas intégré dans le plafond d'endettement. Monsieur Daniel Leuba lui répond que selon le modèle choisi, cela n'en fait pas partie et que cela plomberait les investissements. Madame la Conseillère n'est pas de cet avis et estime cette façon de faire peu prudente et que le cautionnement présente toujours un risque.

Monsieur le Conseiller n'est pas d'accord avec Madame la Conseillère et estime que la vision de la municipalité fait preuve de prudence.

Monsieur le Conseiller demande à la municipalité de rester attentive aux taux hypothécaires qui pourraient avoir une incidence sur le plafond d'endettement.

En l'absence d'autre intervention, **les conclusions du préavis municipal sont mises en votation. Ces dernières sont acceptées par 31 oui, pas de voix contraire, 1 abstention.**

7. Divers

Monsieur le Conseiller informe la municipalité que l'éclairage public est défaillant par endroits à Poliez-le-Grand. De plus, il demande à la municipalité si elle a étudié la possibilité de passer à un éclairage public à LED, ce qui permet d'économiser de l'énergie et des frais d'entretien. Monsieur François Guizzetti lui précise qu'en cas de défaillance de l'éclairage public, il faut l'aviser afin qu'il puisse transmettre l'information à la Romande Energie. Pour l'éclairage à LED, il estime qu'il y a encore beaucoup d'évolution et que c'est trop tôt, rien n'est prévu pour cette législature.

Monsieur le Conseiller demande si l'ancien berger, Monsieur Monbaron habite toujours au pâturage. Monsieur Xavier Gaudard lui répond que Monsieur Monbaron a reçu un ultimatum pour quitter les lieux d'ici la fin de l'année, ensuite une procédure sera mise en place.

Monsieur le Conseiller a été interpellé par un citoyen de Dommartin au sujet des places de parc situées vers la grande salle et utilisées par des habitants et non par les utilisateurs de la grande salle. Monsieur Daniel Leuba prend note de cela et va faire poser un panneau signalétique et verbalisera si nécessaire. Monsieur le Conseiller précise qu'il y a également du parking sauvage à d'autres endroits et que cela ne facilite pas les manœuvres pour sortir de certaines places privées.

Madame la Conseillère interpelle la municipalité au sujet de l'absence de panneau d'affichage à Dommartin, de la dangerosité des tables et de l'état lamentable du rideau de la grande salle de Dommartin. Elle fait également remarquer le parcage sauvage sur le chemin des Biolleyres, où de nombreux usagers se parquent sur le domaine public. Elle signale finalement que le tirage du fourneau de la grande salle de Sugnens ne se ferme plus et que les rideaux blancs situés sur la scène sont très sales. La municipalité répond qu'elle prend note de tout cela.

Monsieur le Conseiller demande à la municipalité de réparer le rideau de la salle de Poliez-le-Grand et d'envisager la mise à disposition d'un éclairage adéquat. Monsieur Jean-Claude Gilliéron répond que le nécessaire a été fait pour le rideau, et que la municipalité ne souhaite pas mettre à disposition un système d'éclairage, ceci étant extrêmement cher et fragile.

Sans autre remarque, Monsieur Cédric Barde remercie les conseillers de leur présence et clôt la séance à 21h50, une verrée est offerte à chacun à l'auberge communale.

Le Président

La Secrétaire

Cédric Barde

Mical Waeber